



Réunion des États parties

Distr. générale
12 novembre 2021
Français
Original : anglais

Trente et unième Réunion (reprise)

New York, 8 décembre 2021

Liste des candidats à l'élection à la Commission des limites du plateau continental

Note du Secrétaire général

1. Le 9 août 2021, en application du paragraphe 2 de l'article 2 de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Secrétaire général a écrit aux États parties à la Convention pour les informer qu'un des sièges de la Commission des limites du plateau continental était vacant, comme suite au décès de Jair Alberto Ribas Marques (Brésil)¹.

2. Le Secrétaire général a demandé aux États parties de présenter des candidatures pour le siège vacant, attribué aux États d'Amérique latine et des Caraïbes.

3. À la date de clôture du dépôt des candidatures, le 11 novembre 2021, le Secrétaire général avait reçu une candidature. En application du paragraphe 2 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention, il établit dans l'ordre alphabétique une liste de tous les candidats ainsi désignés et soumet cette liste à tous les États parties. Dans la liste, que l'on trouvera ci-après, il est également précisé si l'État ayant proposé un candidat s'est engagé à prendre en charge les frais supportés par celui-ci, conformément au paragraphe 5 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention². Le curriculum vitae du candidat, y compris le descriptif de ses qualifications, est publié sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer³.

<i>Nom et nationalité</i>	<i>État(s) ayant présenté la candidature</i>	<i>Prise en charge des dépenses engagées par le (la) candidat(e) (voir par. 5 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer)</i>
Garcez Faria, Antonio Fernando (Brésil)	Brésil	√

¹ Voir SPLOS/31/11.

² Voir SPLOS/303, par. 79.

³ Voir SPLOS/31/CRP.1, disponible à l'adresse www.un.org/depts/los/meeting_states_parties/resumedthirtyfirstmeetingstateparties.htm.



4. L'élection aura lieu à la reprise de la trente et unième Réunion des États parties, le 8 décembre 2021, selon la procédure décrite dans le document publié sous la cote [SPLOS/31/11](#).
